Extrait N° 11 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mil six, le vingt neuf septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 21 septembre 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 17.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M RIVIERE Raphaël

Absents : M ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric **(arrivé à 18 H 20)*** – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à M. MONDON René - M. GRONDIN Jules a donné mandat à Mme BAILLIF Line- Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M DENNEMONT Michel - Mme CADAS Virginie a donné mandat à M FRINGUE Mickaël

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. FERRERE Eric est arrivé lors de la discussion de la cinquième affaire**

& &
&

AFFAIRE N° 11 / Service de prophylaxie de La Réunion
- Adhésion au Groupement d'Intérêt Public

L'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional, les conseils communautaires de la CIVIS, CCSud, TCO, CIREST et CINOR, l'Association des Maires et les Communes souhaitent poursuivre la lutte anti-vectorielle en organisant le service au sein d'un Groupement d'Intérêt Public.

MAIRIE DES AVIRONS

…/…

Ce groupement dénommé GIP-SPR (Groupement d'Intérêt Public – Service de Prophylaxie de La Réunion) aurait pour objet :

. le suivi épidémiologique des arboviroses et des affections paludéennes à La Réunion et dans l'Océan Indien et l'alerte des pouvoirs publics

. l'organisation de la lutte communautaire biologique, mécanique et chimique contre le paludisme et les arboviroses

. la conduite des actions de coopération régionale sur les thèmes évoqués précédemment.

Au vu des pièces constitutives ci-jointes, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adhésion de la Commune au GIP.

Le Conseil Municipal, après discussion, délibère et à l'unanimité :

- prononce l'adhésion de la Commune au GIP-SPR

- autorise le Maire ou en son absence, le 1er Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire

Et les membres ont signé

Pour expédition conforme,

MAIRIE DES AVIRONS